

---

Alice Sophie Sarcinelli

## Ce que tolérer veut dire

### Une « quasi-exclave » habitée par des Roms aux portes de Milan (Italie)

---

#### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

#### Référence électronique

Alice Sophie Sarcinelli, « Ce que tolérer veut dire », *Géocarrefour* [En ligne], 86/1 | 2011, mis en ligne le 15 novembre 2011. URL : <http://geocarrefour.revues.org/8241>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon

<http://geocarrefour.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://geocarrefour.revues.org/8241>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)

© Géocarrefour

Alice Sophie  
SARCINELLI

Institut de Recherche  
Interdisciplinaire sur les Enjeux  
Sociaux (EHESS)

#### MOTS CLÉS

Rom, campi nomadi, quasi-exclave, politiques d'abandon, politiques d'intégration, Italie

#### KEY WORDS

Quasi-exclave, abandonment policies, integration policies, Italy, Roma, nomadic encampment

*Nous tenons à exprimer nos plus vifs remerciements à Médecins du Monde pour son soutien financier, à Guido Lucarno pour ses précieux commentaires en tant que géographe, à Fabrizio Cogno pour l'élaboration de la carte, ainsi qu'à Giulia Fabioux pour la relecture du texte.*

1 - « Regolamento delle aree destinate ai nomadi nel territorio di Milano », règlement n° 0845 du 02/05/2009.

2 - Voir notamment le rapport national n° 9 de l'European Roma Rights Center « Le pays des camps » et Piasere (2006).

3 - Cf Direzione Centrale Polizia Locale e Sicurezza, Settore Presidio del Territorio, Servizio Unità Operative Specialistiche, Mappa delle zone critiche in città.

4 - Ceci est le terme employé dans l'espace public italien, surtout par les institutions et les médias. On le trouve notamment dans le décret-loi sur l'état d'urgence.

# Ce que tolérer veut dire. Une « quasi-exclave » habitée par des Roms aux portes de Milan (Italie)

#### RÉSUMÉ

L'article porte sur les dynamiques spatiales en jeu dans les politiques visant le campement rom de Monte Bisbino. Situé dans la banlieue Nord-Ouest de Milan, Monte Bisbino peut à la fois être considéré comme une « quasi-exclave » et comme une enclave ethnique. Malgré l'absence d'autorisation de construire, la présence de ce *campo* est tolérée depuis de longues années sans qu'aucune mesure d'intégration des habitants n'ait cependant été prise par les pouvoirs publics. Les politiques d'exclusion peu médiatisées et la stigmatisation discrète et quotidienne à travers les interactions avec le voisinage contribuent au maintien des situations d'illégalité des habitants, malgré les tentatives d'intégration de ces derniers. L'objectif est de montrer le rôle des frontières physiques, géopolitiques et morales dans le processus de dévalorisation et d'exclusion.

#### ABSTRACT

This article analyzes the spatial dimensions embedded in Italian policies towards the Roma settlement of Monte Bisbino, situated in Milan, which can be considered a « quasi-exclave », as well as an ethnic enclave. The settlement is considered illegal and yet has been tolerated for many years without benefiting from any real integration policies. We will show how practices of exclusion, rarely mentioned in the media, and everyday stigmatization in neighborhood relations contribute to the continuation of the illegal situation of the inhabitants, despite attempts at integration by these people. The aim is to demonstrate the role of geophysical, geopolitical and moral boundaries in processes which discredit and exclude this population.

Par « question rom » ou « problème tzigane », nous entendons généralement « un problème social, posé et/ou construit par les institutions de l'État » (Bordigoni, 2001, p. 118). Or, la configuration de la « question rom » varie non seulement selon les villes et les régions (Vitale 2009), mais aussi selon les situations d'interaction à l'échelle locale. Bien que les Roms soient aujourd'hui la « minorité visible » par excellence (Rajiva, 2005), cette visibilité dépend de surcroît selon les groupes considérés. Prenons en considération la « question rom » milanaise (qui suit globalement la tendance italienne) ; elle est devenue un problème de sécurité publique de premier ordre durant la seconde moitié des années 2000, période où sont arrivés les Roms roumains de migration récente. Dans les villes, nous comptons trois types de politiques. Tout d'abord, les « politiques de rejet » initiés par les pouvoirs publics locaux (i.e. mairie, police locale, préfecture) : il s'agit de mesures répressives consistant principalement dans l'éviction répétée des bidonvilles habités par les Roms roumains. Sous le dernier gouvernement municipal de centre-droite (2006–2011), cinq cents opérations d'éviction ont ainsi été effectuées dans le seul territoire *intra-muros* de la ville de Milan, sans que les familles évacuées abandonnent pour autant le pays. La deuxième configuration – relative aux camps municipaux gérés par des associations désignées par la mairie qui soumet les habitants à des conditions sociales et juridiques de plus en plus restrictives<sup>1</sup> – est une prérogative de l'État, l'Italie étant réputée comme le « pays des camps »<sup>2</sup>. Nous assistons ici à une collaboration entre pouvoirs publics et associations dans une situation de « police spatiale » (Lussault, 2009), à savoir l'ensemble des règles et des dispositifs visant le contrôle de l'espace.

Le troisième cas, qui fera l'objet de cet article, concerne les campements non autorisés, mais tolérés qui semblent exclus tant des mesures sécuritaires *stricto sensu* que des politiques d'accueil.

Jusqu'à présent, les campements informels et tolérés ont moins retenu l'attention des chercheurs que les deux autres. Ce cas permet cependant de mettre en évidence des politiques certes peu médiatisées mais aux effets tout aussi stigmatisants, et de montrer que, par conséquent, les politiques contemporaines ne se limitent pas aux seules mesures répressives propres à l'économie morale de la période sécuritaire (Fassin, 2009).

L'étude porte en particulier sur un camp « non autorisé, mais consolidé<sup>3</sup> » appelé Monte Bisbino (Sarcinelli, 2011). Situé aux confins des communes de Milan et de Baranzate, ce camp se trouve en dehors du champ d'action des autorités. Cependant, il n'échappe pas aux processus de stigmatisation qui se déroulent, jour après jour, à l'échelle du voisinage. Nous chercherons à montrer que l'espace et les dynamiques qu'il connaît sont au cœur de ce processus de dévalorisation et d'exclusion, que l'on peut qualifier d'ordinaire.

L'article est construit autour de trois parties. La première présentera la manière dont le « camp-quartier » s'est peu à peu formé, du fait des opportunités foncières liées à la localisation du terrain et des pratiques résidentielles des habitants. Dans un deuxième temps, nous exposerons les tentatives d'intégration des habitants et des autorités locales, en soulignant l'ambiguïté de la position des pouvoirs publics. Enfin, nous étudierons la façon dont le stigmate s'est façonné quotidiennement en s'appuyant sur les espaces habités, qui sont systématiquement dévalorisés.

Le texte s'appuie sur une enquête réalisée entre mai 2009 et novembre 2010 à Milan et à Baranzate di Bollate. La méthodologie adoptée combine une analyse des politiques publiques destinées aux « nomades<sup>4</sup> » avec une série d'entretiens avec des élus locaux et du personnel de la mairie et de la police locale et une ethnographie des familles roms basée sur une technique d'ob-

servation participante de longue durée.

#### LE CAS D'UNE « QUASI-EXCLAVE »

Monte Bisbino possède toutes les caractéristiques des marges urbaines où sont implantés les campements roms : la situation périphérique, l'enclavement, la présence d'activités polluantes (industrie, décharges, etc.) sont la marque de ces lieux qui, de fait, sont des espaces de relégation. Mais il présente aussi des aspects qui lui sont propres car, comme nous allons le montrer un peu plus loin, il peut être considéré à la fois comme une « quasi-exclave » (Glassner, 1995), à savoir une aire physiquement contiguë au territoire auquel elle appartient, mais séparée par un obstacle physique, qu'on ne peut pas dépasser, et une enclave ethnique (Phillips et Karn, 1991 ; Drever, 2004). Ce terrain, d'environ 2,5 hectares, est bordé, au sud-ouest, par l'autoroute A8 et, au nord-est, par une usine de produits pharmaceutiques et une ancienne carrière très polluée (fig. 1)<sup>5</sup>. Situé au fond d'une impasse, non pavée à l'origine, Monte Bisbino est à cheval sur la frontière administrative entre la Ville de Milan et la commune voisine de Baranzate. C'est une sorte de « no man's land » entre Milan (le terminus des lignes de tramway marque symboliquement la limite de la ville) et Baranzate. Administrativement, Monte Bisbino est toutefois situé sur le territoire de Milan, mais il est séparé du reste de la commune par l'autoroute. L'accès en voiture se fait donc du côté de Baranzate par une rue privée appartenant à l'usine Tekna s.r.l.<sup>6</sup>; tandis que du côté milanais, le chemin, qui permettait de gagner la ville à pied en longeant l'autoroute, a été fermé suite à un accident. En mai 2009, en effet, trois enfants du *campo* avaient lancé des pierres sur un bus, blessant le conducteur à cette occasion. Aujourd'hui, les habitants sont donc obligés de transiter par Baranzate pour rejoindre Milan. En outre, ils recourent aux services de la commune de Baranzate pour tout ce qui concerne l'école, l'assainissement, la collecte des ordures ménagères, etc. Par conséquent, Monte Bisbino peut être assimilé à une « quasi-exclave ». Par ailleurs, en raison de sa composition sociologique – il n'est habité que par des Roms originaires d'ex-Yougoslavie et de Roumanie, Monte Bisbino peut être comparé à une enclave ethnique rom. Nous pouvons également assimiler Monte Bisbino aux « formes camps » ou aux « espace en suspension » qui sont, d'après Alessandro Petti : « des lieux exilés et placés en dehors du système spatial et juridique auquel ils appartiennent » (2007, p. 115-116).

Bien entendu, ces éléments spatiaux pèsent lourdement sur le processus de catégorisation du *campo* et de sa population. La première contradiction est d'ordre administratif : ce territoire appartient à la fois à deux villes et à aucune d'entre elles. En effet, le secteur de statistique du système d'information territoriale de Milan n'inclut

pas les habitants du terrain dans ses données ; il n'existe, en outre, aucune trace de ces familles, ni dans les statistiques de Baranzate ni dans la cartographie officielle<sup>7</sup>. Et pourtant, comme c'est souvent le cas dans les *campi nomadi*, les mesures de contrôle et de recensement sont fréquentes à Monte Bisbino<sup>8</sup>. Les habitants du *campo* sont comptés à part et font l'objet d'un fichage systématique par la police.

#### LES ORIGINES D'UN NON-QUARTIER

Le *campo* existe depuis une trentaine d'années : au milieu des années 1980, on comptait en effet une centaine des Roms originaires d'ex-Yougoslavie (Lodolo et Trevisan, 1996) auxquels se sont ajoutées par la suite des familles en provenance de la Roumanie. Aujourd'hui Monte Bisbino compte une trentaine de familles, ce qui représente 241 personnes, dont 127 mineurs, selon les données recueillies par la Police Locale en 2010. Si, généralement, les autoroutes fonctionnent comme des « cordons sanitaires [...] pour contourner les aires urbaines considérées dangereuses et pour contenir des populations indésirables » (Petti, 2007, p. 104), ce sont les familles elles-mêmes qui, dans le cas de Monte Bisbino, ont délibérément choisi de s'installer dans un *no man's land*. En effet, contrairement à ce que l'on observe dans la plupart des *campi nomadi*, les futurs habitants ont acheté le terrain en suivant la procédure officielle.

La stratégie résidentielle doit être observée à la lumière du régime historique<sup>9</sup>. Entre leur départ de Yougoslavie dans les années 1980 et leur installation à Monte Bisbino quelques années plus tard, les propriétaires actuels, qui appartiennent au groupe des Kanjara<sup>10</sup>, ont connu une période d'errance dans l'agglomération milanaise. Vivant la plupart du temps en caravane, ils étaient en effet régulièrement expulsés des terrains qu'ils occupaient sans autorisation. À l'époque, l'univers rom et sinto local était principalement constitué par des citoyens italiens sédentarisés depuis de longues années et, dans une moindre mesure, par des Roms originaires d'ex-Yougoslavie, arrivés dès les années 1960 et plus massivement dans les années 1980<sup>11</sup>. Alors même que cet ensemble hétérogène (Roms et Sintis italiens sédentaires et itinérants, Roms étrangers) était regroupé sous la même étiquette de « nomades », les politiques vis-à-vis de ces groupes ne furent guère équivalentes. Les premiers camps autorisés<sup>12</sup> furent uniquement destinés aux Roms et Sintis italiens, tandis qu'aucune politique d'accueil et *a fortiori* d'intégration n'avait été conçue pour les individus et les personnes en provenance de l'ex-Yougoslavie. En outre les autorités italiennes ne faisaient pas la différence entre les migrants de longue date et ceux qui, fuyant l'ex-Yougoslavie en guerre, ne disposaient pas pour autant du statut de réfugié<sup>13</sup>. Aussi les Roms d'ex-Yougoslavie sont-ils dans une situation particulière : certes leur présence est le

Carte 1 page ci-contre: plan de situation des lieux

5 - Il s'agit de l'ex-carrière Ronchi, où depuis les années 1970 sont ensevelis des bidons contenant des substances nuisibles.

6 - Tekna s.r.l. est spécialisée dans la fabrication de machines pour l'usinage de menuiseries en aluminium.

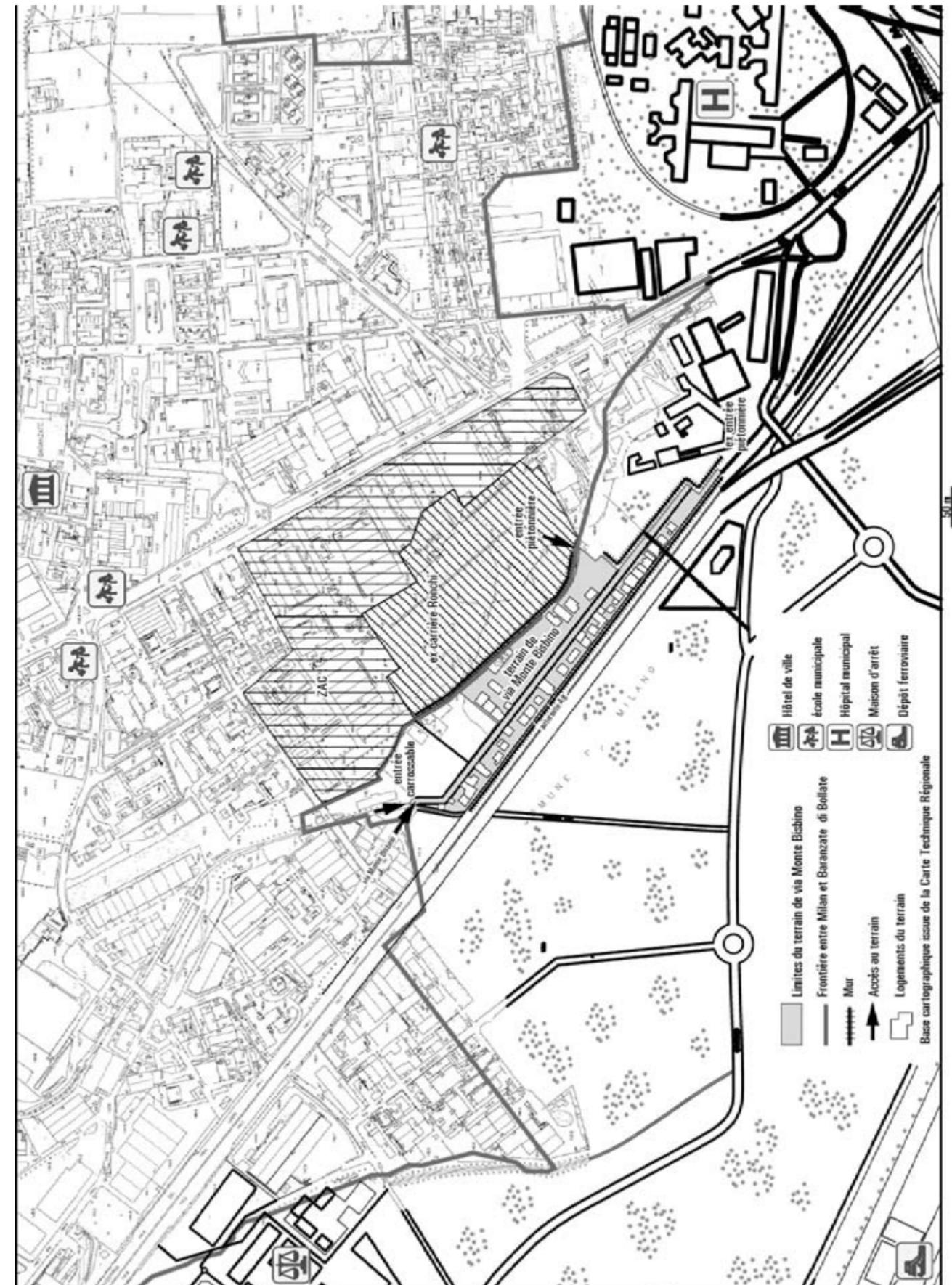
7 - Voir notamment la carte disponible sur le site : [http://www.comune.baranzate.mi.it/binary/comune\\_baranzate/stradario/aerofot\\_Model.1184579550.pdf](http://www.comune.baranzate.mi.it/binary/comune_baranzate/stradario/aerofot_Model.1184579550.pdf)

8 - Le premier recensement a été réalisé le 23/02/1999 par le Bureau des Problèmes du Territoire de la police municipale. La police nationale a effectué un recensement le 01/10/2008 dans le cadre des mesures promues par le Commissaire Extraordinaire Lombardi pour l'« état d'urgence nomade ». Le dernier recensement a été réalisé en octobre 2010 par le Bureau des Problèmes du Territoire de la police municipale. Lors de l'enquête de terrain, on a pu assister à plusieurs recensements réalisés par la police, qui a fiché chaque foyer et chaque membre de la famille, y compris les enfants.

9 - Cf. Hartog, 2003. Par « régime d'historicité », Hartog entend la mise en ordre des temporalités. L'auteur fait appel à ce concept pour rendre compte des rapports des hommes construits avec le passé, le présent et le futur.

10 - C'est un groupe rom d'origine serbe et de confession chrétienne orthodoxe (Cf. Dragutinovic, 2000).

11 - La troisième et la plus massive des migrations roms vers l'Italie est constituée par 18 000 personnes fuyant la guerre des Balkans. Parmi ces derniers, 2 000 se



plus souvent tolérée, mais leur situation administrative ne leur permet ni d'accéder au marché de l'emploi, ni de bénéficier des prestations sociales.

En 1988, une ordonnance du maire de Milan, Paolo Pillitteri, du Parti social-démocrate italien (PSDI), interdit le stationnement et le camping sur l'ensemble du territoire municipal. Des familles Kanjara décidèrent alors d'acheter légalement d'anciennes terres agricoles à bas prix du fait de la présence, à proximité, de plusieurs usines, de la carrière Ronchi et de l'autoroute (une bande de terrain d'environ 15 mètres de large avait d'ailleurs été achetée par le concessionnaire autoroutier entretemps). Manifestement en quête de stabilité, les familles en question construisirent d'abord des baraques en bois, à l'emplacement desquelles furent ensuite bâties des maisons sans permis. En 2004, les propriétaires des lieux asphaltèrent la rue<sup>14</sup>, toujours sans autorisation. Les habitants de Monte Bisbino sont donc loin de correspondre à l'image, pourtant toujours bien ancrée dans l'imaginaire collectif, du Rom, éternel nomade ou voyageur.

#### « LE PARADIS DES ZINGARI »<sup>15</sup>

Malgré la légalité des acquisitions foncières, le « camp-quartier » fut rapidement classé parmi les *campi abusivi* par la police municipale<sup>16</sup> en raison de l'absence de permis de construire et les pouvoirs publics tentèrent à plusieurs reprises d'évacuer le terrain en multipliant les démarches administratives.

Dans un premier temps, la mairie de Milan chercha à démolir les maisons sans permis, en demandant à la police municipale de relever les infractions en matière de travaux publics. Ainsi, en 1981, suite à une communication de l'usine chimique Di Pharma qui s'inquiétait des risques d'incendies occasionnés par la présence de baraques en bois dans son voisinage, la police municipale envoya au Secteur Edilizia Privata<sup>17</sup> un premier rapport sur les trente-trois constructions installées le long de la clôture du concessionnaire autoroutier. Lors du procès pénal, le ministère public acquitta les propriétaires : d'après le commissaire-adjoint du « Bureau des problèmes du territoire » de la police locale, ce fut parce que ces dernières furent considérées comme étant dans le besoin. Le commissaire estime que les Roms sont en effet très souvent jugés comme des personnes démunies et défavorisées dans les procès pénaux en matière de logement. Nous ne possédons pas de statistiques pour prouver cette affirmation, mais nous pouvons supposer que le pouvoir super partes des juges a pris en considération les conditions sociales des sujets en question : la guerre dans les pays d'origine et la pauvreté. A l'inverse, lors de la procédure administrative, la mairie a surtout défendu les intérêts locaux, prescrivant, à la demande des responsables de l'usine Di Pharma et en s'appuyant sur les règles



Photo 1 : le chemin reliant Monte Bisbino à Milan, fermé en 2009 (cliché : Sarcinelli, juin 2011)



Photo 2 : Une maison du campo Monte Bisbino (cliché : Sarcinelli, juin 2011).

en vigueur, la démolition des constructions. Ces tentatives se soldèrent cependant par un échec, sans doute à cause de la complexité des procédures<sup>18</sup>. Sur ces entrefaites, les pouvoirs publics cherchèrent à évacuer le terrain pour des raisons d'insalubrité tandis que les dossiers présentés par la police locale sur les constructions abusives se multiplièrent<sup>19</sup>. Rien n'y fit : les bâtisses en bois furent d'abord consolidées puis remplacées par des constructions en dur.

Ensuite, les autorités accentuèrent les mesures de contrôle et leur médiatisation : le *campo* resta sous l'observation constante de la police et des médias, tandis que les autres institutions milanaïses n'intervinrent que dans les moments les plus critiques. Lorsque les enfants blessèrent le conducteur de bus, l'adjoint au maire de Milan déclara par exemple dans un communiqué de presse que : « aujourd'hui plus que jamais, le camp constitue une source de danger permanent. » Il envisageait alors d'exproprier les habitants du *campo* et de détruire les habitations. Dans les faits cependant, il se limita à organiser des descentes de police, qui furent très médiatisées à l'échelle locale. Puis la municipalité procéda à la fermeture des voies d'accès au *campo*, dont la gestion revint désormais à Baranzate, comme on l'a indiqué plus haut.

#### MONTE BISBINO : UN NOUVEAU PROBLÈME POUR BARANZATE

A Baranzate, Monte Bisbino est « l'un des problèmes majeurs de [la commune] »<sup>20</sup>. Au début des années 2000, alors que Baranzate, qui se

sont d'abord établis à Milan (Monasta, 2004).

12 - La Mairie de Milan créa des premiers camps, qui se multiplièrent à la suite de la loi régionale 77/89 du 22.12.1989, « Action régionale pour la tutelle des populations appartenant aux ethnies traditionnellement nomades ou semi-nomades », qui offrit des subventions aux mairies pour construire des aires de stationnement ou de transit des « nomades » : les camps des nomades.

13 - Cf. La loi 24 juillet 1954 n. 722 de ratification de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut de réfugié et la loi 23 décembre 1992 n. 523 de ratification de la Convention de Dublin du 15 juin 1990, concernant les procédures relatives aux demandes d'asile dans les Etats membres de la Communauté Européenne.

14 - Cf. *Direzione Centrale Polizia Locale e Sicurezza, Settore Presidio del Territorio, Servizio Unità Operative*

*Specialistiche Nucleo Problemi del Territorio, Oggetto: Campo Nomadi abusivo di via Monte Bisbino. Par campo abusivo, on entend un terrain occupé illégalement, autogéré et qui se trouve généralement dans des aires marginales des villes (cf. Piasere, 2006).*

15 - Zingari (tsigane) est un terme étique [ou ethnique?] avec une connotation stigmatisante et péjorative.

16 - Cf. *Direzione Centrale Polizia Locale e Sicurezza, Settore Presidio del Territorio, Servizio Unità Operative Specialistiche, Mappa delle zone critiche in città.*

17 - Il s'agit du bureau municipal qui s'occupe des questions en relation avec l'activité de construction et les travaux publics.

18 - La mairie aurait dû vérifier pour chaque emplacement que les résidents étaient bel et bien les propriétaires du terrain. Il aurait ensuite fallu notifier à nouveau l'ordre de démolition d'office aux dépenses du contrevenant, et enfin, s'assurer de la démolition. L'administration municipale aurait dû acquérir le terrain avant que les résidents changent. La réalisation de ces dispositions fut entravée par les changements constants des habitants, ainsi que par les incessantes évolutions structurelles, outre l'impossibilité d'une confirmation via la transmission au bureau technique préposé pour l'instruction.

19 - Entre 1994 et 1996 la police notifia la présence de soixante constructions sans permis. La dernière plainte a été portée le 28/04/2004 contre 12 résidents pour la construction non autorisée de la rue centrale.

20 - Entretien réalisé le 08/11/2010 avec l'adjoint

limite alors à quelques maisons, est rattachée à la commune de Bollate, les habitants du *campo* sont déjà la cible des politiques municipales, la mairie décidant en effet de supprimer les frais de cantine pour les enfants du camp. Quoiqu'il en soit, cette discrimination positive ne fit que stigmatiser un peu plus les enfants du terrain en alimentant l'hostilité des parents d'élèves à l'égard des habitants du *campo*. En effet, cette décision ne tarda pas à être perçue comme une injustice par les autres parents, ceux-ci estimant que les parents roms ont des conditions de vie meilleurs que bien des sans-papiers, lesquels ont deux emplois et, malgré cela, ont du mal à subvenir à leurs besoins.

Baranzate ayant été promue « ville de banlieue » en 2004<sup>21</sup>, la nouvelle équipe municipale organisa ensuite de nombreuses rencontres avec la Préfecture de la province, l'Académie Scolaire, les élus de Milan et l'association Opera Nomadi<sup>22</sup>, afin de voir comment répartir les enfants du *campo*, qui sont toujours assimilés à des « nomades », entre les différentes écoles du secteur. Ce projet échoua car la mairie de Milan ne prit aucune décision dans ce sens. La réponse de la municipalité de Baranzate fut alors d'instaurer un quota de deux enfants « nomades » par classe sur son territoire.

Un peu de compassion, un accueil limité : les institutions en resteront là en ce qui concerne l'intégration des habitants de Monte Bisbino. Pour les acteurs locaux, justifiant à l'occasion leur faible engagement, cela s'explique par la position des élus milanaïses : selon eux, ces derniers préférèrent s'occuper des autres *campi nomadi* que de Monte Bisbino, pourtant situé dans leur territoire d'intervention. Aussi ce *campo* est-il volontiers présenté comme un « campo oublié »<sup>23</sup>. Cet état de fait n'est pas forcément défavorable aux Roms.

#### LES HABITANTS DE MONTE BISBINO EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE

En effet, loin d'être passifs, les habitants de Monte Bisbino ont profité du « laisser-faire » de la mairie pour construire leurs maisons et développer des activités illégales. Ils ont également multiplié les efforts pour se faire accepter par le voisinage et par les institutions locales. Ils ont ainsi réussi à établir au gré des années des relations durables avec la municipalité de Baranzate. En outre, la police de Milan les laisse à peu près tranquilles depuis l'arrivée des Roms roumains qui, très visibles dans l'espace public, constituent désormais la cible principale des forces de police. Le fait que les habitants de Monte Bisbino soient propriétaires des lieux explique aussi probablement l'attitude globalement tolérante des pouvoirs locaux.

Une observation attentive de la composition sociale du *campo* permet de remarquer que les tentatives d'intégration sont principalement le fait

des Roms Kanjara, soit le groupe le plus anciennement établi et le plus puissant du terrain tandis que les deux autres groupes, à savoir les Roms Xoraxané d'origine bosniaque de confession musulmane<sup>24</sup>, et les Roms roumains<sup>25</sup> qui se sont installés plus récemment, sont relégués au second plan. La vie quotidienne et les relations inter et intra-ethniques sont ainsi marquées par le monopole de la moralité par les Roms Kanjara qui ont réussi à se distinguer des deux autres groupes et à repousser le stigmate vers ces derniers de la façon suivante. Premiers parmi les habitants du *campo* à avoir envoyé leurs enfants à l'école, ils ont rapidement accaparé les quotas d'enfants « nomades » fixés par la municipalité. Grâce à un contrôle habile de leur image, ils ont réussi à persuader la population locale qu'ils sont les « bons Roms » du quartier (bien qu'ils mènent des activités illégales au regard des normes en usage dans la société dominante). Par ailleurs, les Roms Kanjara entravent fortement les rapports des Roms Xoraxané avec les acteurs locaux (travailleurs sociaux, enseignants, chercheurs). Ils ont également empêché les enfants Roms Xoraxané de fréquenter l'école du quartier.

La stratégie résidentielle des Roms Kanjara semble avoir porté ses fruits. Leurs conditions de vie sont assez bonnes : ils vivent généralement au sein de la famille élargie, sur des emplacements où sont installés la maison principale, quelques caravanes, voire des baraques en bois. Les maisons (fig. 2) sont bien entretenues, parfois luxueuses, et bien équipées. Pourtant, derrière ce succès social apparent, il faut bien constater que l'illégalité reste la principale voie d'accès aux ressources économiques et au logement. Cela s'explique en particulier par la situation administrative, qui restreint par ailleurs les droits à la santé et à l'instruction. A quelques exceptions près, tous les habitants du *campo* sont, en effet, en situation irrégulière. Nombreux sont ceux qui n'ont pas de titre de séjour ou qui ne peuvent pas obtenir le statut d'apatride car ils n'ont pas été enregistrés à la naissance. C'est le cas de nombreux enfants nés en Italie car, sans papiers, leurs parents ont préféré ne pas suivre la démarche habituelle. Dans ces conditions, les habitants de Monte Bisbino ont-ils d'autres possibilités que de recourir à des activités illégales pour se nourrir et pour se loger ? Comme l'a bien montré Sudhir Alladi Venkatesh (2006) à propos des ghettos africains-américains aux Etats-Unis, les choix pragmatiques des citadins ne sont intelligibles qu'à la lumière des conditions matérielles et du régime historique dans lesquels ils sont opérés.

#### UN ESPACE « IMMORAL »

La stratégie des Roms Kanjara a cependant ses limites. En effet, Monte Bisbino est un espace systématiquement dévalorisé, en particulier à cause de son double statut d'exclave et d'enclave

ethnique, qui favorise largement l'activation des processus d'exclusion et d'isolement. Pourtant, contrairement aux clichés concernant les populations roms, bien que les constructions soient illégales, il n'est pas considéré comme un *campo abusivo*. En outre, les conditions de vie y sont plutôt satisfaisantes par rapport à ce qu'on peut noter sur d'autres terrains.

Malgré cela, Monte Bisbino n'est pas considéré comme un quartier comme les autres. Il reste un *campo* aux yeux des riverains et des institutions qui n'ont d'ailleurs prévu aucun système d'adressage comme c'est le cas dans les autres quartiers. Par conséquent, les habitants de Monte Bisbino ne sont pas reconnus comme des résidents de Milan, mais comme des habitants à part, ce qui est généralement le cas des Roms et des Sintis contraints d'habiter les *campi nomadi*.

Plus que le caractère non réglementaire de l'habitat – l'habitat non réglementaire fait en effet partie des modes ordinaires d'urbanisation en Italie (Maccaglia, 2005) -, ce sont ainsi les constructions discursives à propos du lieu et de ses habitants, qui empêchent le *campo* de Monte Bisbino de se voir promu au rang de quartier. En effet, les habitants ne sont identifiés ni par leur nationalité, ni par leur statut de migrants irréguliers ou d'étrangers, mais par leur statut de « nomades ». Ils sont non seulement considérés comme des « citoyens imparfaits » (Sigona et Monasta, 2006), vision commune en ce qui concerne les Roms, mais aussi comme des « non-personnes » (Dal Lago, 1999). Malgré leur stabilité sur le territoire, le groupe est catalogué comme « nomade », ainsi qu'on l'a déjà noté, et fait, pour cette raison, l'objet de mesures *ad hoc*, comme la fixation des quotas d'enfants « nomades » par école. Or en Italie, les « nomades » sont généralement assimilés aux « peuples des décharges », pour reprendre une expression de Leonardo Piasere (2005), insistant sur le fait qu'en général, ces populations ont la décharge commune pour écosystème et la réputation d'être producteurs de déchets. Si, le plus souvent, les espaces marginaux sont perçus comme « un corps étranger, le "mauvais jumeau" par rapport au bon stéréotype urbain qui est le quartier tranquille et ordonné » (Foot, 2004, p. 161), cela se vérifie d'autant plus quand il s'agit d'une enclave habitée par des Roms. Dans ce cas, le lien établi entre les lieux d'habitat, l'insalubrité et l'ethnicité est particulièrement fort.

Outre la distance, l'isolement et les barrières physiques que peuvent constituer une autoroute ou une voie ferrée, la perception et le traitement d'un espace habité contribuent à la formation de "frontières morales". Suivant cette logique, il apparaît nettement que le *campo* Monte Bisbino a rapidement été considéré comme un espace immoral par la société majoritaire, les barrières, physiques ou

symboliques, qui le séparent des autres espaces urbains, servant à la fois à protéger les citadins des habitants des *campi* et à exclure ces derniers de la communauté morale des villes (Fassin, 2009). C'est ainsi qu'au bout du compte, Monte Bisbino apparaît comme un bon observatoire du « processus de construction de la mosaïque urbaine » (Foot, 2004, p. 160), mais avec une intensité toute particulière quand il s'agit des Roms et, plus largement, des groupes désignés comme « nomades », en Italie tout du moins.

## CONCLUSION

Localisé, dans les « plis » de la ville, le *campo* de Monte Bisbino doit certainement sa survie à sa position de « quasi-exclave ». Echappant aux « polices spatiales » (Lussault, 2009) bien qu'en restant sous haute surveillance, Monte Bisbino jouit ainsi d'une situation de relative tolérance. Du point de vue des pouvoirs locaux, ce *campo* « oublié » est un enjeu mineur.

Cette situation est certainement favorable aux habitants qui peuvent, en s'établissant ainsi dans les marges urbaines, essayer de profiter de la ville et de ses aménités. Les politiques de l'abandon et les rares mesures d'intégration qui, dans le cas de Monte Bisbino, ont un caractère sécuritaire marqué, engendrent toutefois des formes de catégorisation particulières en ce sens qu'elles concernent à la fois l'espace habité et les habitants. En effet, Monte Bisbino n'est pas un quartier non réglementaire comme les autres à cause de ses habitants. Parce que c'est une enclave rom et que les Roms sont globalement mal acceptés par la société italienne, il reste un quartier à part, ou, pour être plus précis, un *campo*, c'est-à-dire une sorte de sous-quartier, une entité étrangère au sein de l'espace urbain protégé par les barrières physiques et par les frontières morales.

En définitive, le cas de Monte Bisbino illustre bien la complexité et les paradoxes des interactions entre politiques des *campi nomadi* et dynamiques sociales. En effet, les politiques de rejet ou d'abandon peuvent constituer des ressources pour l'intégration, qui se réalise toutefois en suivant des voies illégales ou informelles, aussi bien en ce qui concerne la production de l'habitat que les pratiques économiques, tandis que les (rares) politiques d'intégration ou de discrimination positive, peuvent renforcer la marginalité des bénéficiaires aux yeux de la population locale. Ces multiples chevauchements et articulations montrent en dernier ressort que les frontières entre illégalité et légalité, intégration et marginalisation, politiques d'abandon et politiques d'intégration sont bien floues, au contraire de ce qu'affirment, bien souvent, les entrepreneurs de la morale : acteurs institutionnels, médias, société dite civile et, dans certains cas, les chercheurs eux-mêmes.

au maire pour les Travaux Publics, les infrastructures et la circulation, la police locale et la sécurité de Baranzate.

21 - Suite au referendum réalisé en 1999 parmi les résidents de Baranzate, ce territoire est devenu autonome (cf. Loi Régional du 22 mai 2004). Cf. Lucarno, 2011.

22 - Opera Nomadi de Milan est la section locale d'une organisation nationale, née en 1963. D'obédience catholique, à l'origine proche du Parti Communiste Italien, l'association se propose de promouvoir l'intégration des Tsiganes et nomades. Elle a été notamment très active dans les politiques de scolarisation des enfants tsiganes dans les années 1970.

23 - Entretien réalisé le 08/11/2010 avec l'adjoint au maire pour les travaux publics, les infrastructures et la circulation, la police locale et la sécurité de Baranzate.

24 - Pour une approche anthropologique, cf. Piasere, 1995.

25 - Les roms roumains sont arrivés à Milan des alentours de Bucarest, Costanza, Craiova et Timisoara dans les dernières années. Ils ont migré en raison des épisodes de xénophobie, mais aussi de la pauvreté et des taux de chômage (Cf. Marcu, 2010).

## BIBLIOGRAPHIE

BORDIGONI M., 2001, Terrain désigné, observation sous contrôle : quelques enjeux d'une ethnographie des Tsiganes, *Ethnologie française*, Vol.37 n°2, p. 117-126.

DAL LAGO A., 1999, *Non Persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*, Milan, Feltrinelli, 280 p.

DRAGUTINOVIC R., 2000, *I Kanjarija, storia vissuta dei Rom dasikhané in Italia*, Bergamo, Multimage, 190 p.

DREVER A.I., 2004, Separate Spaces, Separate Outcomes? Neighbourhood Impacts on Minorities in Germany, *Urban Studies*, Vol. 41, n° 8, p. 1423-1439.

FASSIN D., 2009, Les économies morales revisitées. Étude critique suivie de quelques propositions, *Annales. Histoire, sciences sociales*, Vol.64, n° 6, p. 1237-1266.

FOOT J., 2004, *Milano dopo il miracolo. Biografia di una città*, Milan, Feltrinelli, 292 p.

GLASSNER M., 1995, *Geografia politica*, Vol. 1, Milan, Franco Angeli, 288 p.

HARTOG F., 2003, *Régimes d'historicités. Présentialisme et expérience du temps*, Paris, Seuil, 258 p.

LODOLO G., TREVISAN P., 1996, Zingari a Milano: campi «tollerati» e sgomberi, in BRUNELLI P. (dir.), *L'urbanistica del disprezzo. Campi Rom e società italiana*, Roma, Manifestolibri, p. 197-214.

LUCARNO G., 2011, *La frontiera dell'immigrazione. Dinamiche geografiche e sociali, esperienze per l'integrazione a Baranzate*, Milan, Franco Angeli, 238 p.

LUSSAULT M., 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, Grasset, coll. « Mondes vécus », 220 p.

MACCAGLIA F., 2009, *Palerme, illégalismes et gouvernement urbain d'exception*, Lyon, ENS Editions, 264 p.

MONASTA L., 2004, Note sulla mappatura degli insediamenti di Rom stranieri presenti in Italia, in SALETTI SALZA C., PIASERE L. (dir.), *Italia Romani*, Vol. 4, Rome, Cisu, p. 3-13.

Adresse de l'auteur

Institut de recherche Interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (Sciences sociales, politique, santé) (EHES) 190-198 avenue de France 75244 Paris cedex 13

sophiealy@yahoo.it

MARCU O., 2010, *Giovani rom e dinamiche di genere: tecniche e strumenti per la ricerca azione*, Università Cattolica del Sacro Cuore, XXIII ciclo, Milan, [http://hdl.handle.net/10280/986], 332 p.

PETTI A., 2007, *Arcipelaghi e enclave. Architettura dell'ordinamento spaziale contemporaneo*, Milan, Mondadori, 190 p.

PHILLIPS, D., KARN, V., 1991, Racial segregation in Britain: patterns, processes and policy approaches, in HUTTMAN E. D., BLAUW W., SALTMAN J. (dir.), *Urban Housing: Segregation of Minorities in Western Europe and the United States*, Durham, NC, Duke University Press, p. 63-91.

PIASERE L., 1995, L'organizzazione produttiva di un gruppo di xoraxané romá, in PIASERE L. (dir.), *Comunità girovaghe, comunità zingare*, Napoli, Liguori, 396 p.

PIASERE L., 2005, *Popoli delle discariche. Saggi di antropologia zingara* (seconda edizione riveduta e corretta), Rome, Cisu, 215 p.

PIASERE L., 2006, Che cos'è un campo nomadi ? *Achab Rivista di Antropologia*, Vol.8 n°6, Università degli studi di Milano-Bicocca, p. 8-16.

RAJIVA M., 2005 (printemps), Franchir le fossé des générations. Explorer les différences entre le parents immigrants et leur enfants nés au Canada, *Thèmes Canadiens. L'immigration et les interactions de la diversité*, p. 27-31.

SARCINELLI A.S., 2011, Vivere ai margini tra Milano e Baranzate. Cronaca delle politiche di abbandono di un campo rom di frontiera, in LUCARNO G., *La frontiera dell'immigrazione. Dinamiche geografiche e sociali, esperienze per l'integrazione a Baranzate*, Milan, Franco Angeli, p. 67-83.

SIGONA N., MONASTA L., 2006, Cittadinanze imperfette. Rapporto sulla discriminazione razziale di Rom e Sintis in Italia, Santa Maria Capua Vetere, Edizioni Spartaco s.a.s., 105 p.

VENKATESH S.A., 2006, *Off the books. The Underground economy of the Urban Poor*, Cambridge, Harvard University Press, 426 p.

VITALE T., 2009, Politique des évictions. Une approche pragmatique, in CANTELLI F., ROCA I ESCODA M., STAVO-DEBAUGE J., PATTARONI L. (dir.), *Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p. 71-92.